

Le ruissellement en étude

Un schéma de ruissellement des eaux pluviales est à l'étude par le Sivom, compétente dans ce domaine. Ce schéma est nécessaire pour lutter contre l'érosion avec la mise en place de haies, bandes en herbe, fossé, impliquant les exploitants agricoles. Des conventions ont été presque toutes signées avec ces derniers. Le Sivom doit mettre en place les aménagements prévus aussi sur les parcelles communales. Le maire précise qu'un kilomètre de haie sera mis en place sur le territoire de la commune, les coûts d'entretien seront supportés par la municipalité. Il est précisé que Saint-Quentin-Lamotte est aussi concerné par ce schéma. Soumis au vote, le sujet est accepté par le conseil.

Commissaire Picard 13.4.2023